

Législature 2020-2025

Délibération N° 879

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2020

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ET D'ACCESSOIRES (REMORQUE ET MOTOFAUCHEUSE) D'UN MONTANT DE CHF 79'500.- TTC

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 11 oui, 5 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

- a) D'approuver le crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule de CHF 79'500.- TTC
- b) De comptabiliser la dépense de CHF 79'500.- TTC dans le compte des investissements, rubrique 6150.506, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) D'amortir la dépense pour l'acquisition de ce véhicule au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6150.330 « amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2021 à 2030 »
- d) De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales, d'autoriser le cas échéant, le Conseil administratif à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix à concurrence de CHF 79'500.- afin de permettre l'acquisition de ce véhicule.



Le Président : Martin BARCELLINI



Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA